

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14156**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit, Economie, gestion Mention Droit et gestion Spécialité Droit et gestion

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse I Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques, 314 Comptabilite, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du master peut exercer les activités suivantes :

- Il présente des solutions au client et préconise des améliorations en matière d'organisation, de procédures, d'outils,...
- Il définit les modalités de mise en œuvre des solutions retenues et identifie les indicateurs de suivi.
- Il accompagner le client dans la mise en œuvre des solutions retenues et le conseille sur l'organisation, les méthodes et les outils.
- Il informe et conseille les clients, une entreprise, les collaborateurs sur des questions d'ordre juridique.
- Il renseigne sur la procédure de mise en demeure, d'assignation en justice, de conciliation adaptée à la résolution du litige.
- Il accomplit les formalités nécessaires aux procédures juridiques, rédige des actes juridiques et accomplit des démarches auprès d'organismes publics ou privés pour le compte de clients.
- Il effectue la gestion des contentieux.
- Il réalise une veille technique (actualité légale, jurisprudentielle, ...).
- S'assurer de la gestion juridique en interne ou en externe d'une entreprise ou d'une organisation (rédaction et suivi des contrats, contentieux, recouvrement...). A ce titre, est envisageable une spécialisation dans le domaine de l'innovation (propriété industrielle et intellectuelle), du développement durable, de la concurrence, de l'audit, du contrôle de gestion et des ressources humaines.
- Communiquer et traiter l'information : trier, synthétiser, « contextualiser » et créer du sens.
- Conseiller et accompagner les clients ou employeurs dans les projets professionnels et les décisions liées à une consultation juridique qui intègre toutes les contraintes de la gestion des entreprises
- Gérer et s'adapter à des contextes internationaux différents du point de vue du cadre institutionnel et légal
- Réaliser des diagnostics internes, analyser l'organisation et les situations et proposer des changements innovants
- Piloter et conduire des projets avec des équipes pluridisciplinaires représentatives de toutes les fonctions de l'entreprise ou de l'organisation
- Développer des modes opératoires de résolution des problèmes juridiques qu'il s'agisse des entreprises in bonis ou des entreprises en difficulté.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Grandes entreprises
- Cabinets conseils
- Profession libérale juridique
- Banque et assurance
- auditeur financier (externe et interne) en entreprise
- consultant en gestion
- auditeur juridique
- auditeur social
- juriste d'entreprise
- responsable de service contentieux
- responsable juridique (secteur bancaire et assurance)

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 3 48 ECTS

UE0 Mise à niveau 0

UE1 Audit juridique et environnemental 4

UE2 Audit social et RSE 4

UE3 Audit comptable et fiscal 3

UE4 Constitution et organisation des groupes 3

UE5 Responsabilité sociale et civile 5

UE6 Responsabilité pénale 4

UE7 Contrôle de gestion 4

UE8 Marketing international 4

Marketing global

Marketing international

UE9 Management international 4

UE10 Gouvernance d'entreprise 5

Droit des sociétés

Entreprise en difficulté

UE11 Droit de la concurrence communautaire 4

UE12 Ingénierie juridique de l'innovation 4

Semestre 4 12 ECTS

UE13 Stage 12

Stage

Master 2

Au cours de l'année universitaire, chaque étudiant doit effectuer un stage professionnel d'une durée de six mois dans une entreprise, une organisation internationale, une administration, une ONG ou une association. La réalisation du stage professionnel donne lieu à la rédaction d'un rapport écrit évalué en septembre et éventuellement d'une soutenance orale.

Evaluation et compensation

Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'une session écrite d'examen à la fin de chaque semestre.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu d'une unité d'enseignement découle d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe.

Il est organisé une seconde session d'examen donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres.

La validation d'une unité d'enseignement est définitivement acquise pour tout étudiant ayant obtenu la moyenne (10/20) dans les épreuves de contrôle des connaissances mises en place pour l'unité d'enseignement.

Une unité d'enseignement peut également être validée par compensation. La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement hors l'unité d'enseignement de stage professionnel.

Une unité d'enseignement n'est pas compensable si la moyenne des notes obtenues aux épreuves de l'UE est inférieure à 8/20.

Un semestre est réputé acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les diverses unités d'enseignement qui le composent est supérieure ou égale à 10/20 et que la moyenne des notes obtenues aux épreuves de chaque unité est supérieure ou égale à 8/20.

En master 2, l'unité d'enseignement de stage professionnel doit être obligatoirement validée pour être admis au diplôme.

L'accès en deuxième année de master Droit, Économie, Gestion, mention Droit et Gestion est ouvert aux étudiants ayant validé les 60 crédits de la première année de la même mention, sur examen de leur dossier. Les étudiants ayant validé 60 ECTS au-delà d'une licence, ayant validé un diplôme d'ingénieur ou un diplôme d'école supérieure de commerce, peuvent accéder à la deuxième année après examen de leur dossier académique et résultat à un test de sélection. Les épreuves de sélection peuvent être organisées au niveau national et/ou local.

Master 1 et Master 2

Ces diplômes sont également ouverts aux personnes ayant bénéficié, soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

Validité des composantes acquises : non prévue

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Les jurys du master droit et gestion sont majoritairement composés de professeurs des universités et de maîtres de conférences, rattachés à l'IAE et à la faculté de Droit de l'université Toulouse I Capitole
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article 613-4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis et de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-tlse1.fr

<http://aaiae2011.iae-toulouse.fr/1-39350-Contact.php>

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :